



Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 34

+ Suppléants : 2

Pouvoirs : 8

= VOTANTS : 44

- dont « pour » : 44

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : HABITAT : attribution aide aux travaux dans le cadre de l'OPAH Cœur de Charente

Le jeudi 26 Juin 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 20/06/2025, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de TOURRIERS.

Présents : CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric - CHAMPALOUX Didier - BOIZUMAULT Sylvie - LIZOT Jackie - PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert - BORNE Bernard - MAINGUET Martine - CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - LASBUGUES Elisabeth - ROULAUD Jean-Jacques - TEXIER Didier - CRINE Jean-Jacques - LAMAZIERE Véronique - PAPILLAUD Sonia - CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe - LEMAIRE Marie-Claude - HENTRY Jimmy - PINEAU Francine - BERTRAND Didier - JEUNE Karine - CLAVAUD Gérard - MARCELIN Céline - DANEDE Laurent - VERGNAUD David - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - MAGNANT Jocelyne - SEVRIT Raymond.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BAUSSANT Jean-Robert suppléant de FAURE Sigrid

2-DUPUY Marie-Christine suppléante de GOYAUD Philippe

Pouvoirs :

1-COMBAUD Renaud pouvoir à DANEDE Laurent

2-KAUD Pascal pouvoir à MAINGUET Martine

3-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

4-CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques

5-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique

6-THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian

7-TURLOT Françoise pouvoir à CLAVAUD Gérard

8-TEILLET Anne pouvoir à PINEAU Francine

Absents/excusés : FOURÉ Brigitte - GEOFFRION Olivier - COMBAUD Alain - BOUYSSSET Céline - LIOT Gérard - BLANCHON Alain - GUYON Jean-Guy - COYAUD Pierrick - FLAUD Yves - POTEL Maryse - MAHÉ Jacques - CECCHIN Catherine - PERRON Michelle - GAGNAIRE Marie-Claire - CHAUSSEPIED Pierre - DURAND Jean-Louis - MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - PINGANAUD Paul - SEMON Laura - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella - MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Secrétaire de séance : Éric BOUCHET.

Objet : HABITAT : attribution aide aux travaux dans le cadre de l'OPAH Cœur de Charente

Vu les statuts de la communauté de communes Cœur de Charente définissant ses compétences en matière de politique du logement et du cadre de vie ;

Vu la convention Petite Ville de Demain, valant ORT signée avec le Préfet de la Charente, le Directeur Départemental des Territoires de la Charente, les communes d'Aigre, Mansle-les-Fontaines, La Boixe et Saint-Amant-de-Boixe, convention co-signée le 07/07/2022 ;

Vu le projet de territoire inscrit dans le PLUi Cœur de Charente et notamment l'axe 2 relatif à l'enjeu de répondre aux besoins de tous les habitants ;

Vu la délibération du Conseil de la communauté de communes Cœur de Charente en date du 30/05/2024 décidant de mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de Cœur de Charente ;

Vu la convention de partenariat de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Cœur de Charente pour la période 2024-2027, convention co-signée le 21/11/2024 par le Préfet de la Charente, le Directeur Départemental des Territoires de la Charente pour la délégation de l'Anah de Charente, la communauté de communes Cœur de Charente et les communes d'Aigre, Mansle-les-Fontaines, La Boixe et Saint-Amant-de-Boixe;

Vu les actions inscrites au PCAET Cœur de Charente approuvé le 20/03/2025, et notamment l'axe 1 qui prévoit de développer un parc bâti respectueux de l'environnement économe en énergie ;

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires sociales et de la mobilité rappelle que la communauté de communes Cœur de Charente a décidé d'accorder, dans le cadre de ses compétences en matière d'habitat, des subventions aux travaux pour soutenir des projets dans le domaine de l'habitat privé, via l'OPAH Cœur de Charente et le programme Petites Villes de Demain.

Considérant le dossier déposé et validé par l'ANAH, et que les travaux prévus par le propriétaire respectent les critères d'attribution des aides de la communauté de communes Cœur de Charente prévus dans le cadre de l'OPAH, il est proposé d'attribuer une aide aux travaux au bénéfice du propriétaire privé suivant selon les modalités suivantes :

Nom	PO/PB*	Commune	Type d'aide attribuée	Date de la commission d'attribution	Montant prévisionnel des travaux	Montant attribué Par la CDC
SYLVESTRE Pierre	PB	AIGRE	Travaux lourds sur logement conventionné	16/06/2025	103 631 €	7000 €

*PB : propriétaire bailleur – PO : propriétaire occupant

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER l'octroi de l'aide aux travaux précitée au profit du propriétaire précité, sous réserve de la bonne réalisation de ses engagements ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian CROIZARD

